



L'Estrie échappe la bannière de ski nautique au profit du Centre du Québec
(Cahier C)



**Affaire Potapov
Courteau
donne raison
aux Faucons**
(C1)

La Tribune

mardi

SHERBROOKE
5 août 1997
88e ANNÉE - No 141
0,65 (WEEKEND: 1,75\$) Plus taxes

Pour tout vendre il vous faut...
Les petites annonces
La Tribune
564-0999

Les bateaux font fuir des acheteurs

Claude PLANTE

Sherbrooke

Le débat entourant la présence des embarcations moteur sur les lacs est tellement puissant qu'il nuit à la vente des résidences riveraines, disent certains courtiers immobiliers. De plus en plus d'acheteurs craignent le bord des lacs en raison du bruit que font les bateaux toujours plus nombreux sur les cours d'eau.

«Les gens doivent faire un choix en achetant sur le bord des lacs», commente Pauline Bélanger, courtier immobilier de la région spécialisée dans la vente des maisons riveraines dans le coin du lac Lyster. «Quand une personne achète une résidence sur la rive d'un lac, il faut lui faire prendre conscience que durant deux semaines complètes et pendant six fins de semaine, l'été, il va y avoir des bateaux et du bruit.»

«Toute la publicité qu'il a eu autour des bateaux ces dernières semaines a bloqué la vente au bord de l'eau. En juillet, les ventes ont tombé», relate-t-elle sans pouvoir dévoiler de chiffres. «Habituellement, c'est une bonne période de vente. Il faut répéter aux gens que ce n'est pas vrai qu'on achète du bruit en s'en allant sur le bord de l'eau.»

L'agente Jacinthe Dubé confirme que les courtiers en sont au point de choisir les lacs répondant le plus aux exigences des acheteurs détestant le bruit. «Comme tel, nous n'avons pas de misère à vendre, sauf qu'il faut bien évaluer ce que veulent les gens. Ceux qui aiment les bateaux vont préférer tel ou tel lac. Pour d'autres, on va opter pour un lac interdit aux bateaux à moteur.»

Dans le coin de Magog, le débat fait actuellement rage car des plaisanciers défient ouvertement les règlements municipaux émis par les autorités d'Austin et du Canton de Stanstead qui limitent le nombre d'embarcations ancrées dans certaines baies.

«C'est certain que des acheteurs nous disent qu'ils ne veulent pas aller sur le bord du Memphré à cause du bruit», fait valoir Daniel Leblanc, courtier magogois du Groupe Jacinthe Dubé. «Mais on a la chance de pouvoir retrouver plusieurs lacs dans le coin. On peut diriger l'acheteur vers un autre lac.»

Selon les courtiers interrogés, le phénomène n'est pas encore rendu au point que des riverains songent à vendre en raison des bateaux trop nombreux et trop bruyants.

Mme Bélanger, qui demeure à Baldwin Mills sur une propriété riveraine du lac Lyster, soutient qu'on doit faire preuve de discernement.

Météo / A2

VARIABLE



19

5h36

20h09



11 août 18 août 25 août 01 sept

«Tout le monde a droit de vivre, même les propriétaires de bateaux. Moi, il y a longtemps que je vis sur le bord de l'eau et quand viennent les vacances, surtout entre le 15 et le 31 juillet, je m'en vais en voyage ailleurs. Regardez, ce matin (hier), il n'y a presque personne sur le lac Lyster devant chez moi et nous sommes quand même le 4 août. C'est déjà redevenu tranquille.»

Les plaisanciers affrontent la tempête (B3)

La passion du vélo révélée au grand jour



Le site de la polyvalente Montignac s'est transformé en un gigantesque terrain de camping.

Imacom-Daguerre, par François Lafrance

Lac-Mégantic envahie

Karine TREMBLAY

Lac-Mégantic

Quelque 2000 cyclistes ont pris la municipalité de Lac-Mégantic d'assaut, hier après-midi, alors que la quatrième édition du Grand Tour du Québec s'y arrêtaient, pour une escale d'une journée.

Pour l'occasion, le site de la polyvalente Montignac s'est vu transformé en un gigantesque terrain de camping, où pointaient les dômes de plusieurs centaines de tentes colorées à souhait.

Dans une atmosphère empreinte d'effervescence, partout, les voyageurs s'affairaient, oubliant vite la fatigue occasionnée par cette longue journée à rouler sur les chemins vallonnés de la région. Enthousiastes, la mine réjouie, tous témoignaient du succès du Grand Tour et du plaisir qu'ils trouvent à y participer.

Cyclistes de tous âges ont ainsi vanté les mérites du Grand Tour, expérience qui leur permet de découvrir de nouveaux coins de pays en pratiquant une activité qu'ils affectionnent.

N'empêche, si tous ont la passion du vélo au coeur, ils avaient, hier, leur journée dans

le corps: c'est avec satisfaction qu'ils prennent aujourd'hui un moment de répit -le seul du circuit- pour profiter des nombreuses activités prévues, tout au long de la journée, dans le décor enchanteur de Lac-Mégantic.

Puis, à nouveau, tous enfourcheront leur bicyclette demain, en direction de Lennoxville, reposés et prêts à reprendre la route sillonnant le Québec.

Le périple se terminera au bout de 700 kilomètres, le 9 août, à Verdun.

A LIRE EN PAGE B1

Une «bombe informatique» qui dérange

Ève BÉDARD

Sherbrooke

La «bombe informatique» de l'an 2000 touche des entreprises partout dans le monde. Les industries de l'Estrie ne sont pas épargnées et doivent dépenser des sommes faramineuses en vue de cette adaptation. Il s'agit même, pour bon nombre d'entre elles, d'une question de survie. Si elles n'attrapent pas la bouée à temps, leurs opérations seraient mises en péril.

En effet, le 31 décembre 1999, nous serons à la veille d'un nouveau millénaire. Les deux premiers chiffres de l'année changeront et c'est précisément cela qui est problématique. Faisant leurs calculs avec les deux derniers chiffres de l'année, les ordinateurs ne sauront plus dans quel siècle nous sommes et repartiront leurs calculs à l'an «00», soit en 1900... ou deviendront tout simplement inopérables.

Si pour certains systèmes, toute la problématique se situe autour du passage de l'an 1999 à l'an 2000, les municipalités, les institutions bancaires, les entreprises manufacturières, et bien d'autres industries, connaîtront des ennuis bien avant cette date.

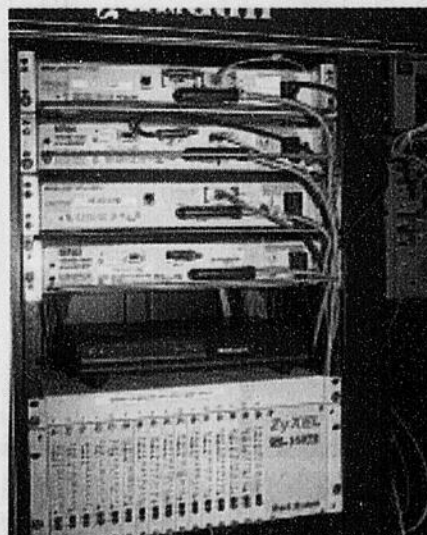
«Nous savons que nous avons déjà un problème, soutient le gérant des systèmes informatiques des Papiers peints

En 1999, le problème sera d'autant plus grave. «On peut prendre l'exemple d'un système de facturation où vous avez 60 jours pour payer. Si vous achetez votre produit au mois de décembre 1999, la date de facture sera en février 2000, mais l'ordinateur comprendra que l'année «00» est en réalité l'année 1900 et le paiement sera déjà en retard», soutient M. Rainbow.

de l'essor de l'entreprise pour acheter un logiciel qui donnera d'autres fonctionnalités à l'entreprise et qui réglera en même temps le problème de l'an 2000», explique Christian Melançon, directeur adjoint de l'informatique.

Les caisses et les banques ont été parmi les premières touchées par le problème du changement de millénaire. Les dépôts et les prêts à terme d'une durée de cinq ou sept ans ont suscité bien des émois.

À la Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Estrie, le remaniement remonte à plusieurs années. «On a un avantage, explique le directeur de l'administration et des systèmes, Jude Martineau. La refonte de notre système principal remonte au début des années 90 et à ce moment on a tenu compte des problèmes de l'an 2000. Les travaux de vérification, d'ajustement, d'inventaire de ressources... ont débuté plus intensivement en 1996 et s'échelonnent



jusqu'en 1999. Pour tout le mouvement Desjardins, la facture sera d'environ 20 millions de dollars.»

HORIZON 2000

Impérial à Sherbrooke, Paul Rainbow. Les designs des rouleaux de papier peints peuvent être conservés pendant quatre ou cinq ans, mais nous ne pouvons pas inscrire des dates d'expiration supérieures à 99, il n'y a pas de place dans l'ordinateur!»

Par ailleurs, plusieurs autres entreprises profitent de l'occasion pour faire peau neuve en matière de systèmes informatiques. Chez Shermag, entreprise de meubles de Sherbrooke, la direction a décidé d'acheter un programme qui allait régler le problème. «On profite

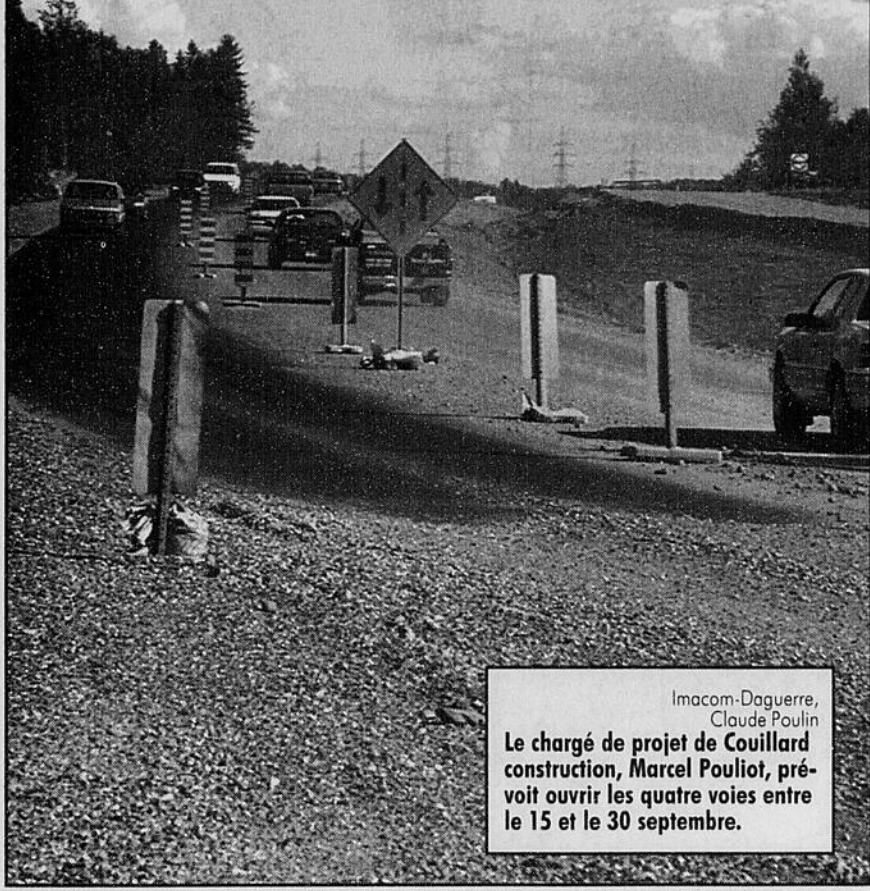
**À SURVEILLER
DEMAIN
6 AOÛT**

**La rentrée
1997**

cahier spécial
La Tribune
PUBLIREPORTAGE



Les travaux sur la 55 terminés avant octobre



Imacom-Daguerré, Claude Poulin
Le chargé de projet de Couillard construction, Marcel Pouliot, prévoit ouvrir les quatre voies entre le 15 et le 30 septembre.

Ève BÉDARD
Sherbrooke

Les automobilistes de la région peuvent se réjouir : les travaux de construction qui ont lieu sur l'autoroute 55 entre Bromptonville et Windsor seront terminés près d'un mois avant la date prévue.

«Initialement, les travaux ne devaient prendre fin qu'en 1998, mais lors de la révision du calendrier, nous avons prévu terminer en 97, au mois d'octobre», affirme Richard Charpentier, chef du service des liaisons avec les partenaires et les usagers au ministère des Transports à Sherbrooke.

Mais à cause de la température de juin et de juillet qui a été particulièrement clémente, l'entreprise Couillard

construction de Coaticook a pu effectuer les travaux plus rapidement que prévu.

«Tout a très bien été... On prévoit ouvrir les quatre voies entre le 15 et le 30 septembre», soutient le chargé de projet de Couillard construction, Marcel Pouliot.

La transition entre la nouvelle et l'ancienne voie, le pavage et l'aménagement paysager sont parmi les travaux qui restent à effectuer.

Pour l'instant, les automobilistes voyagent sur des tronçons de l'autoroute qui sont ouverts en alternance pour permettre à l'entreprise de poursuivre les travaux qui ont débuté l'année dernière et qui sont évalués à 9,5 millions de dollars.

L'interdiction de fumer ne fait pas que des heureux à l'ex-CHUS

Pascal BRETON
Fleurimont

L'interdiction de fumer dans l'établissement du Centre universitaire de santé de l'Estrie, pavillon Fleurimont, est en vigueur depuis un mois maintenant et, bien que la population ne soit pas toujours en accord avec cette nouvelle politique, les gens sont réticents à s'afficher ouvertement.

Sous le couvert de l'anonymat, une préposée ne mâchait pas ses mots pour affirmer que cette nouvelle politique est difficile à digérer.

«Il faut respecter les non-fumeurs, alors qu'ils nous respectent aussi! S'ils ne nous font pas un endroit où fumer, les gens vont le faire en cachette et ça peut être dangereux; ils vont se dépêcher d'éteindre leur cigarette et le feu va prendre!»

Poursuivant sur sa lancée, cette préposée a également affirmé que certains patients sont plus irritables dorénavant. Propos qu'ont d'ailleurs corroboré quelques autres employés, qu'ils soient fumeurs ou non. Josée Grandmont, une infirmière, soutient que certains patients sont très malheureux de cette nouvelle loi. «Ils fument en cachette, fumer est parfois leur seul plaisir», affirme-t-elle.

Un patient interrogé à ce sujet et qui souhaite garder l'anonymat croit que le règlement est quelque peu exagéré. «Ça ne me dérange pas trop de ne pas fumer dans l'hôpital, mais je trouve que le règlement est charrié. Cela brime les droits des gens. Les patients se cachent dans les toilettes pour fumer», affirme l'homme.

«C'est stupide! La liberté des gens est brimée! Cet hiver, les gens n'iront pas fumer dehors!», clame quant à elle Louise Saint-Cyr, une employée de la Compagnie Luc inc., travaillant au casse-croûte.

Un établissement de santé doit le rester

Dans l'esprit de plusieurs autres personnes cependant, il va de soi que dans un établissement hospitalier, l'interdiction de fumer est primordiale.

Pour les jumelles Annie et Anne Demers, de Granby, le règlement est normal. «C'est une bonne chose pour la santé et les enfants, dit la première en pointant son jeune garçon d'environ deux ans. L'air est plus agréable à la cafétéria, sans boucane.»

Sa soeur, fumeuse, renchérit: «Ça ne me dérange pas trop. Au début, je cherchais les cendriers sur les tables, mais nous n'avons pas le choix de l'accepter.»

Une infirmière affirme également que dans la plupart des cas, il n'y a pas eu de problème pour faire accepter le règlement. «C'est un milieu de santé, c'est donc normal d'interdire aux gens de fumer. Mais ce doit être difficile pour certains fu-



Imacom-Daguerré, Claude Poulin
L'interdiction de fumer dans l'établissement du Centre universitaire de santé de l'Estrie, pavillon Fleurimont, est en vigueur depuis un mois.



Louise Saint-Cyr



Doris Doyon

meurs. Au site Bowen, d'où je viens, cette interdiction existe depuis un an déjà, mais les fumeurs ont une pièce où ils peuvent aller», fait remarquer Doris Doyon.

Bien que certaines personnes passent outre l'interdiction de fumer, il n'y a pas de mesures qui aient été prises. Le responsable de la sécurité, Richard Bertold, raconte que la politique prévoit que chacun des responsables de service veille à faire respecter le règlement dans son département, mais que selon lui, il n'y a jamais eu de sanctions prises contre des employés, des visiteurs ou des patients.

Même réaction du côté du syndicat. «Jusqu'à maintenant, je n'ai pas eu de plaintes venant de personnes fâchées de ce nouveau règlement ni de plaintes quant à des fumeurs qui auraient passé outre le règlement», affirme Jean Girard.

Rock Forest mandate RCMP de trouver un directeur général

Karine TREMBLAY
Rock Forest

Le conseil municipal de la Ville de Rock Forest a annoncé hier qu'il mandatait la firme de consultants Raymond Chabot Martin Paré pour diriger le processus d'engagement d'un

nouveau directeur général.

Dans le cadre de ce mandat, la firme aura, en collaboration avec le conseil municipal, à établir le profil de la personne recherchée, annoncer le poste, recueillir les candidatures, et suggérer des candidats au membres du conseil municipal.

L'entreprise sherbrookoise aura jusqu'au 31 décembre 1997 pour s'acquitter de ces tâches. La somme de 5000 \$ est pour l'instant réservée à cette fin. Par ailleurs, il a été décidé que le chalet municipal situé au Parc Central de Rock Forest serait désormais nommé le pavillon Flamand Lambert, en hommage à l'homme du même nom qui a énormément fait pour le Parc.

Enfin, les municipalités de Saint-Élie-d'Orford, Deauville et Rock Forest vont engager une firme qui aura comme mandat, au cours des prochains mois, de préparer une étude sur les avantages et les désavantages d'une éventuelle fusion des trois villes, dans un rapport qui se voudra un bilan global de la situation.

«Le gouvernement a voulu diviser le monde municipal», accuse Pouliot

Claude PLANTE
Sherbrooke

Après l'assemblée générale spéciale de la fin de semaine dernière, pendant laquelle les maires du Québec se sont assurés d'avoir fait leurs devoirs concernant la facture de 500 millions de dollars refilée aux municipalités, la balle est maintenant dans le camp du gouvernement québécois, croit le représentant de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en Estrie, Robert Pouliot.

«Avec la collaboration des villes-centres, le gouvernement a voulu diviser le monde municipal. Il n'a pas réussi, se réjouit M. Pouliot, maire d'Ascot. On l'a vu en fin de semaine. Si le gou-

vernement tente de nous refiler cette facture de 544 millions de dollars comme c'est prévu, même les villes-centres seront perdantes à la fin.»

«Ça aura comme effet de déstabiliser les finances des municipalités. Il arrivera d'autres transferts et ça sera à recommencer. Encore de la division. Le gouvernement veut y aller à la pièce pour équilibrer ses finances, pas dans un plan d'ensemble où nous saurions où on s'en va.»

Pour M. Pouliot, la solution pourrait se trouver autour d'une table entourée de plusieurs chaises. La direction de l'UMQ souhaite rencontrer le premier ministre Lucien Bouchard dans un proche avenir afin de trouver une solution.

«Il faut que le gouvernement nous

enlève la facture de 400 millions du transport scolaire, commente-t-il. Pourquoi ça serait à nous à l'assumer. Le gouvernement veut faire payer les municipalités qui ont fait le ménage dans leur cour. Au bout du compte, ce sont les contribuables qui vont payer. En contre-partie, nous n'avons pas entendu parler de baisses d'impôt ou de taxes pour compenser.»

«Plusieurs municipalités plus petites que les villes-centres doivent assumer une bonne partie des 500 millions exigés par le gouvernement.»

«Je pense que pour rééquilibrer la fiscalité, il faut voir avec les villes-centres quels sont les services qui vont à leurs citoyens et quels services servent aussi aux gens des banlieues et faire payer les utilisateurs.»

MÉTÉO La Tribune

MétéoMédia

LaTribune 564-5450
...une publicité qui marche!

AUJOUR'HUI	CETTE NUIT	DEMAIN	JEUDI	VENDREDI
19 PRÉC. 30	8 PRÉC. 40	21 PRÉC. 20	21 PRÉC. 10	23 PRÉC. 20

HUMIDEX

QUÉBEC

Chicoutimi	Var	19/9	Québec	Var	20/10
Gaspé	Var	17/7	Rimouski	Var	19/10
Iles-de-la-Mad.	Plu	18/14	St-Georges	Var	20/10
La Grande	Sol	18/5	Sept-Îles	Var	16/7
Lac-St-Jean	Var	18/9	Trois-Rivières	Var	19/11
Montréal	Var	21/14	Val d'Or	Sol	18/6

INDICE UV

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
60	30	20	15						

CANADA

Charlottetown	Plu	19/13	Régina	Sol	31/14
Edmonton	Sol	30/17	St-John's	Plu	20/13
Fredericton	Plu	17/10	Toronto	Sol	21/12
Halifax	Plu	20/13	Victoria	Sol	26/12
Ottawa	Sol	22/12	Winnipeg	Ora	26/12

USA

Boston	Plu	20/16	New York	Nua	27/18
Bridgeport	Nua	24/17	Plattsburg	Plu	19/13
Burlington	Plu	19/13	Portland	Plu	19/15
Concord	Plu	20/15	Providence	Plu	22/17
Detroit	Sol	24/13	Washington	Var	26/19

LE MONDE

Athènes	Sol	32/23	Mexico City	Nua	25/14
Beijing	Deg	31/23	Moscou	Sol	24/13
Berlin	Sol	25/14	Paris	Sol	28/19
Hong Kong	Sol	31/26	Port-au-Prince	Ave	30/23
Lisbonne	Sol	22/16	Rome	Sol	31/16
Londres	Sol	25/15	Tokyo	Sol	32/25

DESTINATIONS SOLEIL

Atlantic City	Var	21/17	Myrtle Beach	Sol	32/25
Cape Cod	Plu	20/16	Old Orchard	Plu	19/15
Daytona Beach	Var	31/24	Orlando	Ora	33/23
Freeport	Ora	34/26	Plattsburg	Plu	19/13
FT Lauderdale	Sol	32/24	Tampa	Var	32/24
Honolulu	Var	33/27	Virginia Beach	Var	28/20
Key West	Ora	34/26	West Palm B	Ora	34/26
Miami	Sol	29/24	Wildwood	Var	21/17

© Services Commerciaux MM 1997

BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS
PLUS DE 115 000 LECTEURS
PAR JOUR VOIENT CETTE ANNONCE

RÉSERVEZ VOTRE ESPACE DÈS MAINTENANT
564-5450 LaTribune

EMPLOIS DU JOUR

Représentant/e commercial/e
Offre: 2202987
Lieu: Sherbrooke et env.
Salaire: à commission (650 \$/sem.), perm., pl.temps
Exigences: bonne expérience dans la représentation, posséder véhicule, belle présentation, connaissance domaine automobile.
Fonctions: visiter marchands pour promouvoir les services de concessionnaires automobiles.

Directeur/trice des ventes
Offre: 2202912
Lieu: Sherbrooke et environs
Salaire: à commission (1200 \$/semaine), permanent, temps plein
Exigences: DEC marketing ou très bonne expérience équivalente (cinq ans), belle présentation, entretient, connaissance automobile, fiable, casier judiciaire vierge, posséder véhicule
Fonctions: superviser équipe de représentants, effectuer suivi auprès de la clientèle, former les représentants.

Veillez vous présenter à votre Centre des ressources humaines du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre des ressources humaines.

INDEX

Arts et spectacles:	B-4
Bandes dessinées:	D-4
Chez nous:	B-1
Décès:	D-5
Économie:	C-5
Louise Vézina:	D-6
Messier en liberté:	D-2
Opinions:	A-6
Petites annonces:	D-3
Sports:	C-1

LaTribune
1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (distributeur La Tribune)

TÉLÉPHONES	LIVRAISON	ABONNEMENTS
Petites annonces: 564-0999 Publicité: 564-5450 Rédaction: 564-5454 Abonnements: 564-5466 ENVOI DE PUBLICATION: Enregistrement No 0529168	Camelots et camelots motorisés Prix de vente: 3,51 \$ T.P.S.: 25 \$ C.T.V.Q.: 24 \$ Coût à l'abonné: 4,00 \$	Abonnement payé à l'avance: 1 an: 175,12 \$ 6 mois: 87,60 \$ 3 mois: 44,84 \$ 1 mois: 23,49 \$ TPS TVQ Total 1 an: 199,56 \$ 6 mois: 99,82 \$ 3 mois: 51,10 \$ 1 mois: 26,76 \$

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS
1 an 700,00 \$, 6 mois 410,00 \$, 3 mois 265,00 \$, 1 mois 130,00 \$

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence Franca-Pressa. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

MARIO Goupil



Voyeurs s'abstenir

C'est décidé, je ne prends pas rendez-vous. Je ne les prévins même pas de ma visite. Dans 45 minutes en voiture j'y serai. Je veux être bien certain de les surprendre au naturel...

Voilà, il est midi et il fait un soleil de plomb à l'extérieur. Devant moi, le Club de nudistes de l'Avenir, comme les gens l'appellent dans la région de Drummondville. Sur l'affiche, on parle plutôt du Club naturiste Loisirs Air-Soleil. Admettons que ça fait plus chic.

Le pays de la liberté corporelle, comme on a l'habitude de l'imaginer, c'est le terrain de camping de Rachel et Jocelyn Drouin. On le trouve juste au bout d'un chemin de terre sinueux, à L'Avenir. Un vrai beau site, rempli de beaux arbres. Comme la barrière devant contrôler l'accès au club est déjà levée, j'avance lentement au volant de ma voiture.

Un couple dans la cinquantaine marche lentement dans le chemin, en direction contraire à la mienne. Ils sont complètement nus, si ce n'est de la serviette que chacun d'eux porte sur l'épaule. Ils rient vraiment de la piscine. Tous deux me regardent d'un air méfiant lorsque j'arrive à leur hauteur. J'ai beau leur faire un gentil sourire et les saluer respectueusement de la tête, ou les naturistes se méfient des visiteurs en voiture, ou ils n'apprécient pas mes vêtements...

Sur la droite, une femme nue tond le gazon autour des deux magnifiques courts de tennis sur lesquels deux hommes et deux femmes, nus également, s'échangent des balles.

De toute évidence, la seule personne autre que moi à porter des vêtements à l'intérieur des limites du terrain, conduit un petit tracteur. Le gars me regarde comme si je débarquais d'une autre planète, d'un air presque bête. Pourtant, il est encore plus vêtu que moi...

— Comment êtes-vous entré ici?
— Par l'entrée. La barrière était levée...
— Comment ça?
— Sais pas. Êtes-vous le propriétaire?
— Non, il travaille là-bas sur le camion...

Lorsque je me suis identifié au propriétaire, Jocelyn Drouin, il a souri. Tous les journalistes le font un peu rire parce que, dit-il, ils ne savent pas de quoi ils parlent quand ils traitent du naturisme.

— Es-tu naturiste toi?
— Bien, c'est à-dire que...
— Es-tu contre ça?
— Moi? Euh! euh!...
— Tu sais, c'est pas un bordel ici...

Là-dessus, Jocelyn Drouin, vêtu lui aussi pour travailler, m'invite cordialement, pour les fins de l'entrevue que je sollicite, à la maison-mobile qu'il habite avec son épouse Rachel et leur fils Mike, tout près des courts de tennis. Ils s'y installent de mai à septembre de chaque année depuis qu'ils sont propriétaires du Club naturiste Loisirs Air-Soleil, soit depuis quatre ans. Rachel, qui tondait la pelouse à mon arrivée, est allée enfilier une robe pour les fins de l'entretien.

Il y a maintenant 15 ans que le couple passe ses étés chez les naturistes. Alors, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils s'y connaissent en la matière.

Le problème avec le naturisme, soutient le couple, ce ne sont pas les personnes qui le pratiquent, mais les autres...

«La seule différence entre un camping ordinaire et le nôtre, c'est que lorsqu'il fait beau, les campeurs ici ne portent pas de costume de bain, m'explique Jocelyn. Mais ce n'est pas parce que les gens sont nus que ça veut dire qu'il y a des parties. Il n'y en a pas de parties ici, c'est pas compliqué. On ne vend même pas de boisson...»

C'est d'ailleurs la toute première règle parmi les vingt et une que le naturiste s'engage à respecter et qui apparaissent au code d'éthique du parfait naturiste. Elle se lit comme suit: «Le naturiste s'abstiendra de porter un maillot de bain ou se promener en bikini. Le port du 'short' est permis seulement durant la période de menstruations...»

Seuls les couples ou les familles sont acceptés au Club naturiste de L'Avenir. «Un gars qui se présente seul va être accepté sur le terrain seulement s'il est parrainé par un membre. Un voyeur ne fait pas long feu ici. Les autres le remarquent facilement. Il est nerveux et cherche à regarder plutôt que d'aller à son affaire», précise Jocelyn Drouin.

Les propriétaires m'expliquent aussi que les voyeurs ne peuvent même pas se cacher derrière des verres fumés opaques ou des verres-miroirs, puisque le port de ceux-ci est interdit dans les clubs de naturistes.

J'ai alors compris pourquoi les deux premiers naturistes que j'ai croisés me regardaient d'un air suspect. J'ai donc enlevé mes verres fumés...

(À SUIVRE...)



Pierre SAINT-JACQUES
Sherbrooke

«Là, on vient tout juste d'éteindre le feu, c'est un peu tôt pour lancer des affirmations mais s'il n'en tient qu'à moi, nous allons nous retrousser les manches, mon épouse Marthe et mon fils Jean et nous allons continuer, repartir le commerce sur le même site.»

M. Gerry Plamondon, propriétaire non seulement du commerce d'articles de sport Plamondon et Saint-Pierre mais de l'immeuble abritant deux autres commerces et une douzaine de logements que le feu a considérablement endommagés, dans la soirée et la nuit de dimanche à lundi, rue de Montréal, dans le Vieux-Nord de Sherbrooke, souhaite que la boutique de sport renaisse de ses cendres.

Il n'est pas question de changer l'endroit du commerce. Depuis le début des années 1960, une clientèle fidèle s'y rend. Le proprio entend maintenir le contact avec elle.

Ce fut durant de nombreuses années l'endroit où les amateurs de plongée sous-marine trouvaient tout l'équipement dont ils avaient besoin. Aujourd'hui le commerce est davantage spécialisé dans le ski, le patin et les armes à feu.

Les autres commerces touchés sont la laverie Maytag et le café Pierre, Jean et Jase. Ce dernier endroit a déjà abrité un restaurant dès le début du siècle. «Quand j'étais petit gars, le Kosy Sweet faisait le régal de bien des citoyens. On allait y manger après les concerts donnés au kiosque à musique du parc Mitchell» a rappelé M. Plamondon.

M. Plamondon se trouvait sur les lieux de l'incendie, hier matin, avec



Imacom-Daguerre, François Lafrance
À l'instar de bien des locataires, Eric Francoeur a récupéré ses effets personnels, hier matin, car il devait abandonner son logement, rendu inhabitable à cause de la suie.

Sinistré, Gerry Plamondon retrousse ses manches

Le lieutenant-inspecteur Michel Richer et l'inspecteur Gilles Pelland, du Département de prévention des incendies de Sherbrooke, ont effectué diverses expertises, hier, sur les lieux de l'incendie, dans le Vieux-Nord de Sherbrooke. En mortaise, Gerry Plamondon, propriétaire de l'immeuble.

Imacom-Daguerre, François Lafrance
A cet endroit, il ne peut s'agir que d'un défaut de type électrique qu'il reste à déterminer. L'hypothèse écarte ainsi les incendies de nature criminelle ou encore mécanique, les sécheuses n'étant pas en cause.

Le feu, après avoir éclaté entre plafond et plancher, s'est infiltré dans les murs et gagner l'entresol où il a couru tout à son aise, obligeant les autorités à déclencher trois alarmes.

M. Michel Carpentier, directeur des Services de protection de la communauté et le chef de division Marcel Vachon ont supervisé les opérations qui ont nécessité le concours d'au moins 25 combattants dans le plus fort de l'incendie. Les derniers pompiers à quitter les lieux l'ont fait vers 04 h 30, hier.

On croit que les dommages approcheront les 300 000 \$. La partie centrale de l'immeuble devra sans aucun doute être démolie. A l'arrière, on retrouve une bâtisse contiguë abritant six logements qui a été épargnée.

Le lieutenant Daniel Valade a subi des blessures importantes aux deux genoux quand une porte, grugée de l'intérieur par les flammes et l'intensité de la chaleur, a cédé après une poussée. L'enfoncement soudain de la porte a surpris le sapeur ce qui lui a en quelque sorte tordu les genoux. Il sera absent du travail pour une période indéterminée.

son épouse Marthe et son fils Jean. Il s'est mis à la disposition des autorités, notamment des inspecteurs, pour leur expliquer la configuration des lieux et leur fournir des détails techniques. Il a également collaboré avec la Croix-Rouge pour retracer certains des locataires sinistrés.

«Nous avons fourni de l'aide à quatre personnes» a indiqué M. Claude Lemire, un bénévole du Service d'aide aux sinistrés de la Croix-Rouge. Cette aide se manifeste en vêtements grâce au magasin Zellers, en nourriture grâce au concours du restaurant Marie-Antoinette et assure le gîte sur des périodes allant de 48 à 72 heures selon le moment de la semaine; ce dernier secours est rendu possible grâce à la collaboration du motel La Reserve.

Recherches

Pendant ce temps, le lieutenant-inspecteur Michel Richer et l'inspecteur Gilles Pelland, du Département de prévention des incendies, concentraient leurs recherches au centre de l'immeuble, notamment au rez-de-chaussée.

Après plusieurs heures de recherches, hier, ils ont établi le lieu d'origine dans l'assemblage du plafond du rez-de-chaussée et du plancher du 1er niveau, près de la laverie et de la boutique de sports.

Pas question pour Perrault de remettre en question le processus de réingénierie malgré les ratés

«Il est temps qu'on fasse un bilan»

Denis DUFRESNE
Sherbrooke

À mi-chemin du processus de réingénierie amorcé à la fin de 1995 - et deux semaines après le sabordement de l'équipe qui devait mener ce projet à terme - le maire Jean Perrault reconnaît qu'un réajustement a été rendu nécessaire.

«C'est un réajustement et après un an il est temps qu'on fasse un bilan», dit-il, à la suite de la décision de l'administration municipale de dissoudre le comité de la réingénierie,

formé de six employés et cadres.

Le maire s'attend également à ce que ce processus fasse dorénavant davantage appel aux directeurs de services et aux gestionnaires en place.

«Le nouveau directeur général (Jacques Lacroix) a une nouvelle vision, il va déposer un plan d'action au conseil municipal, mais la réingénierie comme telle va continuer», affirme M. Perrault.

La direction présentera d'ailleurs bientôt aux élus un bilan des efforts consentis jusqu'ici pour réduire les dépenses et améliorer la productivité à l'hôtel de Ville.

Bénédiction

Le maire soutient d'autre part que cet exercice a été une véritable bénédiction pour la Ville de Sherbrooke, alors que les municipalités hériteront à compter de janvier 1998 de nouvelles responsabilités équivalentes à 500 millions \$.

«On va réorienter le soutien à la réingénierie. Au lieu d'avoir une équipe à temps plein, on va réintégrer les membres dans leur poste et continuer à utiliser l'expertise de certains d'entre eux, tout en ayant recours à des consultants de l'extérieur», expli-

que M. Perrault.

Ce dernier ne peut dire combien a coûté jusqu'ici le programme de réingénierie, pour lequel six employés et cadres avaient été libérés à l'automne 1995 et devaient l'être en principe jusqu'en 1999, mais nie que cette façon de faire a été jugée trop dispendieuse. «On fera un bilan des coûts», promet-il.

Certains élus ont toutefois déjà exprimé leur surprise de voir la Ville abolir le comité de la réingénierie, à mi-mandat, et y voient l'échec de la formule privilégiée à l'origine.

«C'est nous qui avons hérité du problème de la Galt Ouest!»

Les résidents de la rue Saint-Denis se plaignent à leur tour de la circulation lourde

Sherbrooke (DD)

Les citoyens de la rue Saint-Denis pressent la Ville de Sherbrooke de revoir la signalisation pour la circulation lourde à la sortie sud du pont Jacques-Cartier, puisque, disent-ils, à l'heure actuelle les camions viennent perturber le calme et la sécurité de leur rue résidentielle.

«La Ville a dépensé 360 000 \$ pour régler le problème de la circulation lourde, mais c'est mal indiqué! Les ingénieurs qui ont fait ça ne connaissent pas ça!» lance Clément Fluet, qui, en compagnie de quelques voisins, s'est présenté hier soir au conseil municipal pour dénoncer la situation.

«C'est nous qui avons hérité du problème de la rue Galt Ouest!» déplore-t-il, d'autant plus que les camions lourds sont interdits en tout temps sur Saint-Denis, en vertu du Plan directeur de la circulation lourde, en vigueur depuis mai dernier.

Le problème tient au fait que bon nombre de camionneurs feraient fi de la signalisation en place à la sortie sud du pont Jacques-Cartier. Ainsi, le jour comme la nuit, ils emprunteraient la rue Saint-Denis pour

accéder à la zone industrielle de la rue Roy, plutôt que de passer par la rue Saint-Marc, comme le prévoit le Plan.

«C'est nous qui recevons le trafic, le jour comme la nuit, et on est sur une rue résidentielle!» déclare M. Fluet.

«Nous demandons à la Ville de mettre en place une signalisation pour le trafic lourd; on ne blâme pas les camionneurs, ni les compagnies, mais on veut que la signalisation soit claire!» ajoute-t-il.

M. Fluet soutient même que certains camions remontent la rue Saint-Denis en plein jour pour gagner Galt Ouest et l'autoroute 410, alors que cette rue bordée de jolies petites maisons n'a même pas de trottoir.

Problème d'ajustement selon Rouleau

La Ville de Sherbrooke a consacré 360 000 \$ au début de l'année pour mettre en place un nouveau système de feux de circulation et refaire l'intersection des rues Denault, Saint-Marc et Jean-Paul II, afin de réduire la circulation lourde sur la rue Galt Ouest.

Ainsi, le Plan directeur de la cir-

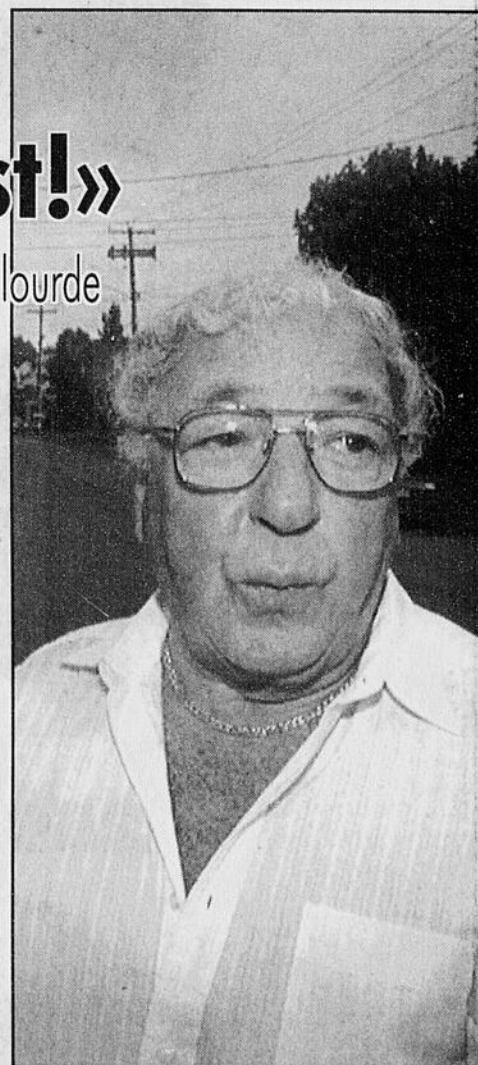
ulation lourde prévoit que durant le jour les camions se rendent à la zone industrielle du quartier Ouest par l'autoroute 410, le boulevard de l'Université, la rue Jean-Paul II et la rue Saint-Marc. Pour en ressortir, ils doivent prendre la rue Panneton, puis la rue Galt Ouest et la 410.

Mais entre 22h00 et 7h00, les camions lourds doivent passer par la rue King Ouest (à partir de la 410), prendre le pont Jacques-Cartier, puis la rue Saint-Marc, où une voie leur est réservée. Pour quitter la zone, ils doivent effectuer le chemin inverse.

Le conseiller municipal du district du Triplet, Jean-François Rouleau, reconnaît que la signalisation en place laisse à désirer.

«Les camions ne doivent pas passer là (rue Saint-Denis), il y a des problèmes d'ajustement. Nous allons avoir des discussions cette semaine pour regarder l'ensemble de la situation. De plus, les policiers vont être plus vigilants», a-t-il indiqué au conseil municipal.

Le maire Jean Perrault a pour sa part rappelé que la réglementation municipale en matière de circulation lourde est précise et qu'il appartient aux camionneurs de la respecter.



Imacom-Daguerre par Claude Poulin
Clément Fluet et ses voisins veulent que la Ville mette en place une signalisation plus claire à la sortie sud du pont Jacques-Cartier pour éviter que les camions lourds empruntent la rue Saint-Denis.

IMAGINEZ VOTRE ENFANT FAISANT SON PREMIER PAS À UN AN

TOURNOI DE GOLF LA MÉTROPOLITAINE
au Club de golf Milby

CHLT630 RADIO-MÉDIA



ET SON DERNIER À SEPT

LE VENDREDI 8 AOÛT

Billets : 75 \$ Golf + souper
Réservations ou dons : 821-4247

LaTribune

FAITES LE PREMIER PAS. DONNEZ.

ASSOCIATION CANADIENNE DE LA DYSTROPHIE MUSCULAIRE

À force de chercher...

La Métropolitaine

Directeur général depuis 7 ans

André Nuyt quitte le Séminaire de Sherbrooke

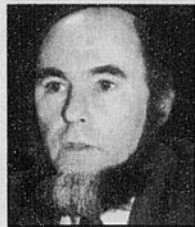
Michel RONDEAU

Sherbrooke

«**Q**uand je partirai, j'aurai 60 ans. À un moment donné, il faut céder sa place aux jeunes.»

Le directeur général du Séminaire de Sherbrooke, M. André Nuyt, a pris sa retraite officiellement le 30 juin, mais il quittera l'établissement quand son successeur aura été trouvé, quelque part en octobre prochain sans doute.

Le Séminaire appelle présentement les candidatures au poste de directeur général. Les candidatures de l'intérieur



André Nuyt

du Séminaire comme celles de l'extérieur seront examinées. Par contre, le Séminaire espère trouver un candidat qui a une expérience de direction.

En attendant, André Nuyt reste à l'oeuvre pour permettre une rentrée scolaire normale. Il y a toujours beaucoup à faire au début de l'année.

Enseignant pour le Collège du Sacré-Coeur, il avait été prêté au Sémi-

naire en 1975. En septembre 1978, il entrait au service du collégial du Séminaire de Sherbrooke.

Directeur général du Séminaire depuis sept ans, M. Nuyt dit que sa première préoccupation après son départ cet automne sera de prendre un peu de repos. «Sept ans à la tête du Séminaire, ce n'est pas de tout repos. Et nous avons connu quelques années de turbulence.»

Pendant ces sept années, l'établissement a connu plusieurs développements: le Séminaire est devenu mixte, il a commencé à offrir des programmes techniques au collégial et il a ouvert un

Centre des ressources pour l'éducation des adultes, un centre qui procure de l'aide individuelle et de l'aide aux entreprises, entre autres. «C'est le résultat du travail de toute une équipe», souligne le directeur général, ne voulant prendre tout le crédit pour les développements qu'a connus le Séminaire ces dernières années.

Actuellement, explique M. Nuyt, le Centre des ressources s'occupe de la formation et du perfectionnement en informatique du personnel de la Fédération des caisses populaires de l'Estrie et s'attend ensuite à offrir une formation au personnel même des caisses populaires.

Le Centre s'occupe aussi de la formation des courtiers d'immeubles, des courtiers d'assurances et il oeuvre aussi en entreprises, ajoute André Nuyt.

Le directeur général sortant, chimiste de formation, pense qu'il se recyclera en chimie, quand il quittera. M. Nuyt a déjà été doyen de la faculté des Sciences de l'Université du Rouanda. Il trouve tristes les événements que le pays a vécus ces dernières années, mais, témoigne-t-il, «à l'époque où je m'y trouvais, nous avions connu une flambée de violence entre ethnies. Depuis toujours, l'histoire du pays en a été marquée.»

LE GRAND MÉNAGE

3,9%[†] Taux de financement
Les meilleures



CAVALIER 4 PORTES

188 \$ /LOCATION 36 MOIS** (A)
AU MÊME PETIT PRIX QUE LA Z22



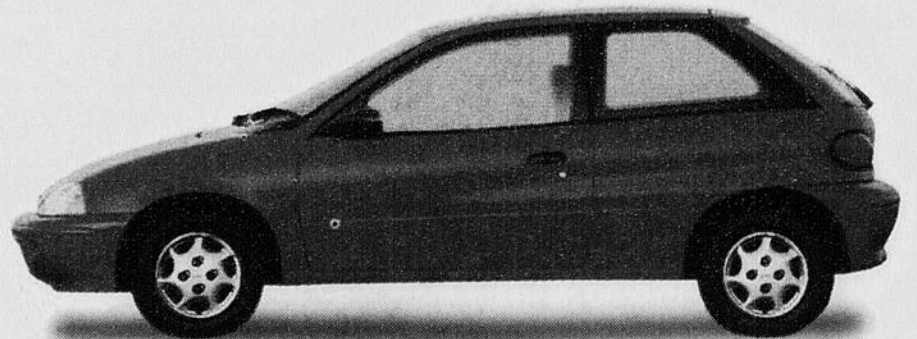
CAVALIER Z22

188 \$ /LOCATION 36 MOIS** (B)



ASTRO

19997 \$*



METRO 3 PORTES

147 \$ /LOCATION 36 MOIS** (C)



BLAZER

259 \$ /LOCATION 24 MOIS** (D)



ACHIEVA

18 497 \$*



LUMINA

269 \$ /LOCATION 36 MOIS** (E)



MONTE CARLO

269 \$ /LOCATION 36 MOIS** (F)

L'Association des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec

*Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1997 en stock. Photos à titre indicatif seulement. Préparation incluse. Transport et taxes en sus. **Paiements mensuels basés sur un bail de 24 ou 36 mois, avec versement initial (ou échange équivalent) de A: 1 400 \$, B: 1 700 \$, C: 1 400 \$, D: 4 437 \$, E: 2 000 \$, F: 3 000 \$, G: 3 158 \$, H: 1 200 \$. Préparation incluse. Transport (A et B: 620 \$, C: 525 \$, D: 695 \$, E et F: 785 \$, G: 840 \$, H: 895 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Dépôt de sécurité requis de A, B, C, D, G, H: 300 \$ et E, F: 325 \$. Première mensualité exigée à la livraison. Sujet à l'approbation du crédit. Frais de B: 4 \$ du kilomètre après 60 000 km pour A, B, C, E, F, H et après 40 000 km pour D et G. Taux de financement à l'achat applicable sur certains modèles pour un terme allant jusqu'à 48 mois. †L'Assistance routière et la Garantie GM TOTALSM sont offertes sur tous les véhicules neufs GM 1997 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. *Rabais aux diplômés taxable et accordé selon les critères établis par le manufacturier. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

La présence d'arsenic dans l'eau reste inexplicquée

Ève BÉDARD

Kingsbury

La municipalité de Kingsbury en sait un peu plus sur ce qui peut contaminer son réseau d'eau potable à l'arsenic, car le Groupe Teknika, chargé d'analyser la situation, a remis son rapport d'expertise, hier.

Depuis maintenant plus de trois semaines, le département de santé publique de l'Estrie a émis un avis d'interdiction de consommation de l'eau potable à cause de sa trop forte concentration en arsenic.

On avait alors établi plusieurs hypothèses quant aux sources possibles de contamination, mais celle de la conta-

mination du puits a été retenue.

Selon Jacques Pezet, responsable chimie de procédé chez Teknika, «l'eau paraît très belle. On aurait dit qu'elle était parfaite.» Mais des dépôts noir argenté, typiques à l'arsenic ont été décelés dans le haut du réservoir, ce qui confirme que le métal est présent dans le puits.

Autres analyses à venir

Mais on ne peut pas encore dire si la présence d'arsenic dans l'eau est naturelle ou due à la contamination provenant d'une tierce partie.

«S'il y a une contamination dans les eaux des puits des particuliers, on va arrêter de soupçonner un pollueur, on saura que la source provient du sous-

sol», explique M. Pezet. Mais si elle est localisée, des recherches plus approfondies devront être effectuées.

Cependant, avant de savoir qui est responsable, il faudra attendre les résultats des analyses que le ministère de l'Environnement a faites dans les puits artésiens des résidents de Kingsbury, lesquels devraient être rendus d'ici quelques jours.

«Mais le problème prioritaire n'est pas de trouver d'où provient l'arsenic, c'est de le régler», poursuit M. Pezet.

À cette fin, le chimiste propose deux possibilités, soit de traiter l'eau avec des produits chimiques avant qu'elle ne pénètre dans le réservoir du système, ou bien de puiser l'eau à même une autre source, soit de la rivière

aux Saumons, située aux abords de la ville. Si la municipalité opte pour la deuxième solution, il faudra d'abord s'assurer que l'eau est bonne pour être consommée. Quoi qu'il en soit, des milliers de dollars sont en jeu.

Le puits de 450 pieds de profondeur qui alimente quelque cent résidents de la municipalité de Kingsbury a été construit en 1987 et dès 1989, les tests confirment la présence de ce métal dans l'eau potable. La quantité du poison a sans cesse augmenté, passant de 0,008 mg/l en 1989 à 0,023 en 91 et de 0,034 mg/l en 93 à 0,047 en 1995.

Un taux de 0,06 milligramme d'arsenic par litre d'eau avait été décelé dans l'eau potable à la mi-juillet, ce qui représente 0,01 mg/l d'arsenic de plus

que le taux maximal toléré par le ministère de l'Environnement, qui est fixé à 0,05 mg/l.

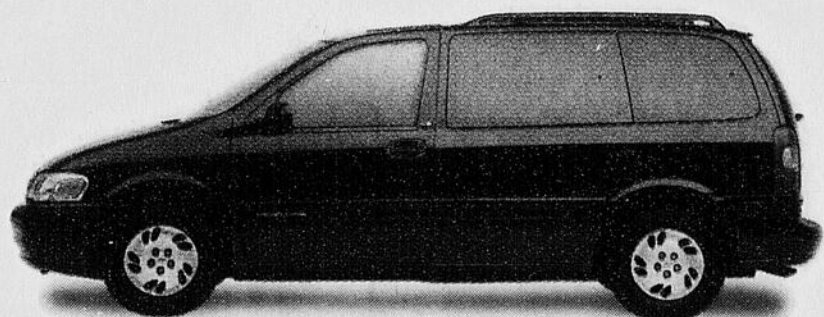
Toutefois, ce n'est pas l'arsenic en tant que tel qui est dangereux, c'est sa quantité trop importante qui à long terme peut affecter la santé des gens.

«Le cancer de la peau est un des effets à long terme qui peut apparaître pour ceux qui boivent l'eau en grande quantité», soutient M. Pezet.

Et ce qui est d'autant plus alarmant, c'est que nos voisins américains ont une norme deux fois plus sévère que celle de notre pays en ce qui concerne la concentration d'arsenic dans l'eau potable, et que selon Jacques Pezet, le gouvernement canadien s'apprête aussi à sévir d'ici les prochaines années.

AGE CHEVROLET 97

Cement sur certains modèles.
 Les offres de l'année.



VENTURE, LA MAXI MINI VAN
229 \$ /LOCATION 24 MOIS** (G)



TRACKER 4 PORTES
16 997 \$*



PICK UP CK
199 \$ /LOCATION 36 MOIS** (H)
 OU **18 997 \$***



EDITORIAL

Le Canada: blanc comme neige?



Dany GRONDIN

Des chercheurs de l'Université de Goettingen en Allemagne viennent de rendre publique une étude surprenante pour le compte de l'agence Transparency International. Cet organisme international, fondé en 1993 par un ancien collaborateur de la Banque mondiale, se donne pour mission de convain-

cre les gouvernements du globe de renforcer les lois contre la corruption et, par ricochet, de protéger et de promouvoir la démocratie. Il a donc fait appel à des chercheurs allemands pour mener une enquête auprès de gens d'affaires du monde entier afin de savoir s'ils avaient déjà été contactés par des politiciens avides de s'enrichir par des pots de vin.

Les résultats sont intéressants. L'étude porte, en effet, sur 52 pays occidentaux et orientaux, du Nord comme du Sud, et trace un

portrait mondial fondé sur le degré de corruption des représentants gouvernementaux de chacun des pays. On découvre ainsi que le Canada - que l'ONU qualifie déjà de pays ayant la meilleure qualité de vie au monde - se classe au cinquième rang des pays les moins corrompus du globe suivant de près le Danemark, la Finlande, la Suède et la Nouvelle-Zélande. Les Américains ne se retrouvent qu'au seizième rang, alors que le Nigéria termine bon dernier.

L'étude vient également confirmer bien des impressions qui laissaient supposer que les pays du tiers monde étaient plus susceptibles d'accepter des pots de vin, d'étirer la morale et les lois pour plaire à de riches investisseurs étrangers qui promettent mondes et merveilles à ceux qui sont souvent désespérément à la recherche de solutions aux problèmes qui les assaillent. L'étude, pourtant, ne blâme pas les dirigeants de ces pays plus défavorisés, mais plutôt les étrangers sans scrupule qui souvent dictent les règles au moyen de leur compte en banque.

Le Canada a donc de quoi être fier de son cinquième rang et doit espérer pouvoir demeurer dans le peloton de tête des pays les plus intègres. C'est une position qui nous fait honneur. Après tout, combien de fois nos politiciens ont-ils des chiffres aussi officiels pour prouver leur intégrité et leur honnêteté?

Il faut cependant comprendre que la législation canadienne s'attaque à la corruption et aux pots de vin au sein de l'appareil gouvernemental et que toute tentative de corruption d'un représentant de l'Etat constitue depuis 1991 une infraction au code criminel. Quand la corruption devient officiellement illégale, chacun se pose un peu plus de questions avant d'agir.

Avec une aussi bonne cote quant à l'intégrité de ses représentants, le Canada continue de se forger une image de marque à travers le monde, mais ses résultats ne le protègent en rien pour les années à venir. La bataille contre la corruption bien que facilitée par la législa-

tion en place est un combat de tous les instants. Combattre la corruption, c'est défendre la démocratie.

Les représentants de tout gouvernement, qu'il soit fédéral, provincial ou municipal ne doivent pas seulement se fier à une loi pour ne pas tomber dans le piège de la corruption, ils doivent également réaliser l'importance et le pouvoir de plus en plus grand des lobbies au Canada. Les grands dossiers qui circulent actuellement dans les milieux du pouvoir, surtout dans un contexte de coupures budgétaires et de rationalisation, sont propices aux pressions de toutes sortes et constituent un danger imminent pour nos représentants.

Il leur faudra donc demeurer extrêmement vigilants pour obtenir, dans les années à venir, une aussi bonne cote et promouvoir ainsi par leurs simples actions le Canada à travers le monde. Le cinquième rang, c'est très bien, mais c'est aussi une très grosse commande pour les années à venir.

POINT DE VUE

Un lac pour tous

Je pratique le sport de la voile sur le lac Memphrémagog depuis 27 ans. J'ai connu le silence de la navigation, la splendeur des soleils couchants, la préparation d'un repas sans se faire brasser par les vagues; de longues heures d'observations des constellations de la voûte étoilée par les belles nuits claires, sans lumière environnante; des baies sauvages où l'on pouvait écouter le croassement des grenouilles, le chant des oiseaux.

Hélas, tout a bien changé...

Le nombre de bateaux a augmenté. Ceux-ci ont grossi... les vagues aussi. Sans oublier le bruit infernal des moteurs de speedboats.

Sur les rives, on a abattu des arbres, bâti et pas des petits chalets sur pilotis, s'il-vous-plait! Et comme je pense qu'il s'agissait de gens des villes, plusieurs, effrayés par la noirceur, ont vite allumé de puissantes lumières souvent sans se soucier le moins du monde si on dérangeait le voisin ou le marin.

Ancré dans une baie, on risque maintenant d'être réveillé par une tondeuse industrielle plutôt que par les oiseaux.

Je mentirais si je vous disais que mon petit fond égoïste n'a jamais refait surface. Je me prenais à rêver que je possédais une baguette magique et alors... je réduisais le nombre, la taille et la vitesse des bateaux, le bruit des moteurs. Je faisais disparaître des rives et du fond des baies les grosses résidences, les lumières aveuglantes... pour retrouver ma quiétude d'autrefois...

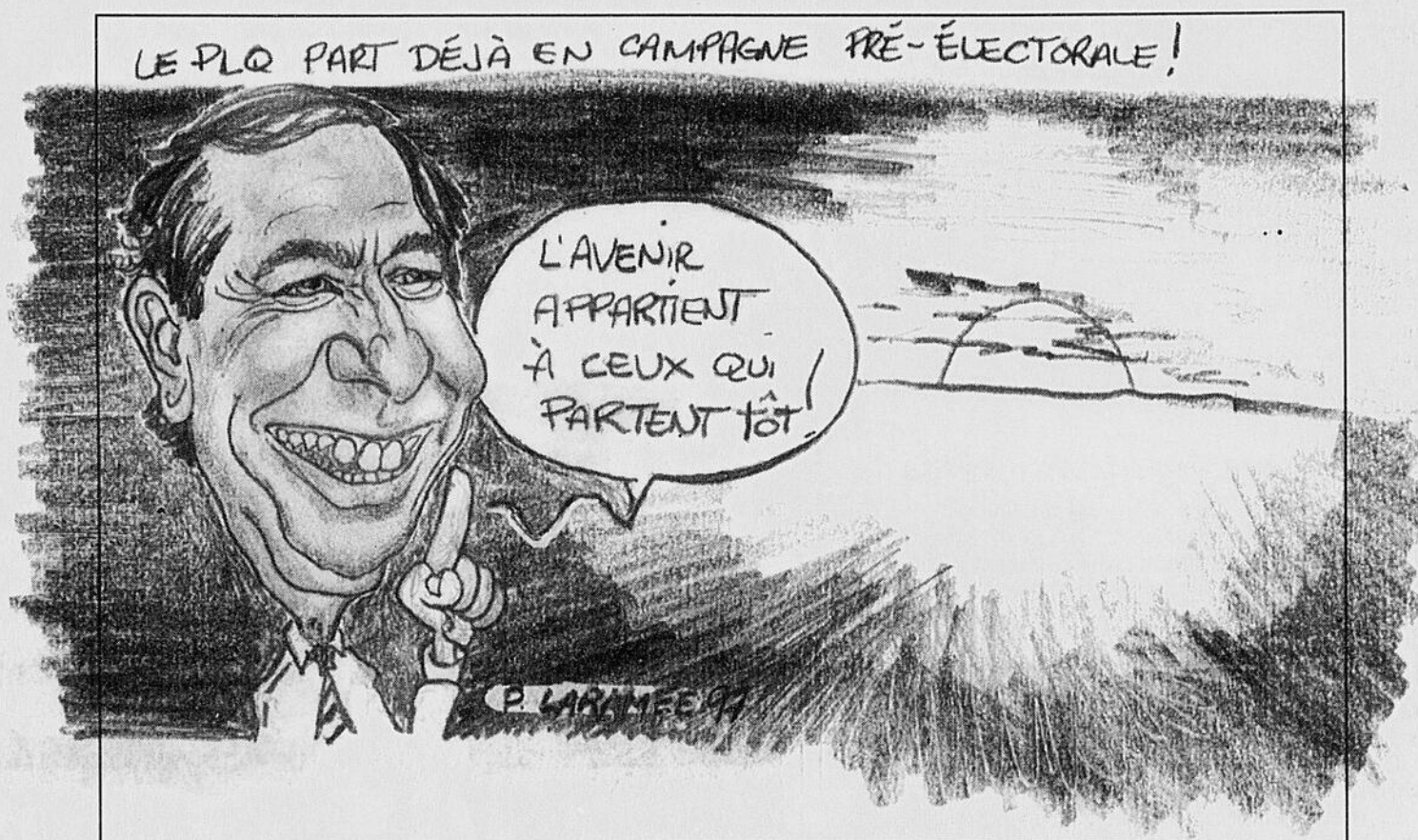
Mais la réalité demeure. Beaucoup de riverains. Beaucoup de plaisanciers. Je me doutais bien qu'un jour, la guerre allait éclater. C'est arrivé. Je soupçonne quelques puissants riverains des baies d'avoir fait pression auprès de petites municipalités (Austin, Canton de Stanstead) pour chasser du paysage les plaisanciers qui mouillaient quelques heures dans «leurs» baies. C'est leur baguette magique. Plus on est puissant, plus on veut grand et comme on ne peut acheter l'eau, alors...

Pourtant, en 1991, le Memphrémagog Conservation Inc. a obtenu un avis juridique de la Société Bélanger, Sauvé de Montréal à l'effet que ni une municipalité ni une municipalité régionale de comté n'a le pouvoir de réglementer le mouillage des bateaux.

À bien y penser, je crois que la seule façon d'en sortir tous gagnants, c'est de faire preuve d'imagination et de cœur.

Cela va engendrer savoir-faire, tolérance, respect. Quel magnifique lac nous avons. Il est là pour tous: riverains et plaisanciers. Pas plus aux uns qu'aux autres.

Bernard Bonneau
Membre de l'Escadrille Yamaska Orford



Lettre au maire d'Austin

Monsieur Roger Nicolet
Maire de la municipalité d'Austin
Objet: Réaction à vos propos cités
dans La Tribune du 1er août 1997

Monsieur,

À la suite de la lecture de vos propos dans l'édition du 1er août du journal La Tribune, je me dois en tant qu'Estrien et utilisateur du lac Memphrémagog depuis plus de 30 ans d'y réagir vivement.

Tout d'abord, la réglementation adoptée dans un premier temps par la municipalité d'Austin et, par la suite, par la municipalité de Stanstead constitue le début d'une privatisation d'un plan d'eau qui, rappelons-le, fait partie du patrimoine collectif du peuple québécois et non de celui de son élite.

Selon l'information véhiculée par votre patrouille nautique, les motifs évoqués par les élus pour mettre en place ces nouvelles règles d'utilisation de certaines zones du lac Memphrémagog sont ceux de la pollution et non de contrôler les «comportements sociaux qui se sont produits près des rives» tel que vous le mentionniez.

À ce que je sache, aucune étude d'impact environnemental n'a été effectuée avant de rédiger cette réglementation. Il est intéressant de remarquer que, selon la logique du règlement, une embarcation amarrée à un cube pollue moins que celle qui a jeté l'ancre et qu'une embarcation qui circulerait toute la journée (car cela est permis) ne pollue pas du tout.

En ce qui concerne l'impact économique

«négligeable» des plaisanciers, il est à propos de noter que nonobstant de la vision de Tourisme Cantons-de-l'Est qui définit un touriste comme étant uniquement quelqu'un qui loue une chambre d'hôtel ou d'auberge, la facture annuelle qui entoure le maintien et l'utilisation d'une embarcation sur le lac est, de façon conservatrice, au moins de 3000 \$ (location d'emplacement, essence, repas, entretien, lavage et mise à l'eau, contraventions, etc.)

Bien que cette facture soit sans doute moindre que celle des riverains, elle est néanmoins significative pour l'économie locale et régionale.

Marc-André Casault
Sherbrooke

OPINION

Une statue pour le général: non justifiée!

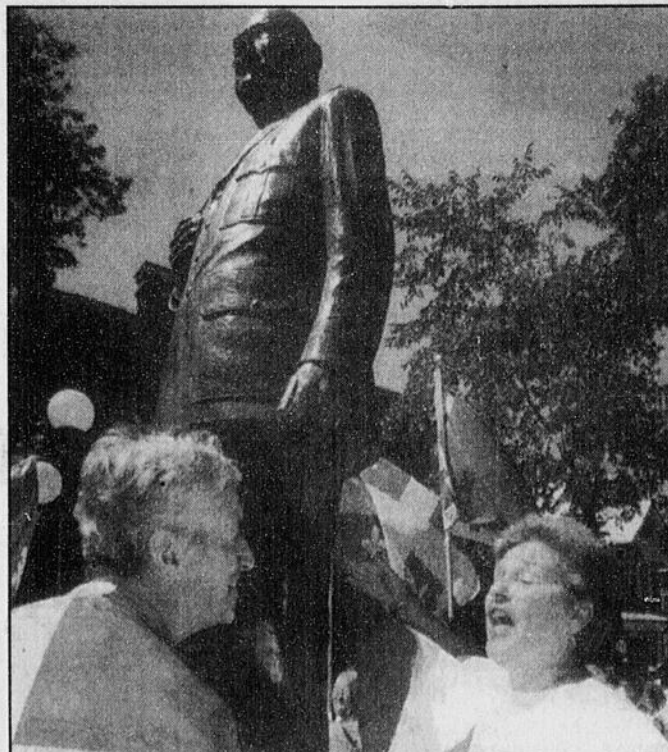
En réponse à la question posée par un animateur de la radio qui demandait, récemment, à tous ses auditeurs si le cri «Vive le Québec libre» lancé par le général De Gaulle à Montréal, en 1967, justifiait l'érection d'un monument à son effigie et à sa mémoire au Québec, je réponds sans hésiter: non!

La raison, la voici: personnellement, cet homme-là n'a rien fait d'autre pour le Canada français que de lancer ce cri commandé par les indépendantistes de l'époque que je n'ai pas besoin de vous nommer! Le premier ministre du Canada du temps, Lester B. Pearson, a fait bien plus pour la France entre 1939-45! Lui, il s'est mérité un monument en France! Le lui a-t-on élevé?

Moi aussi j'ai vécu ce cri. Je l'ai ré-entendu, je l'ai revu et relu à profusion. Ce cri a été interprété de différentes façons par les Canadiens. Les uns y ont vu là un cri de ralliement à une cause toujours discutable. D'autres y ont vu le signal de la reprise de la chasse aux anglais ou aux sorcières de 1837 à Saint-Denis et à Saint-Eustache.

Moi, comme la plupart de tous les bien-pensants, j'y ai vu un hommage réel rendu au Canada français. Jamais un visiteur étranger n'a rendu et décrit si bien l'amour que le peuple canadien-français éprouve envers son pays. Ce cri est d'une grande vérité. Chacun de ses discours prononcés en cours de route entre Québec et Montréal en ce jour de 1967 fut un hommage au peuple canadien-français pour avoir si bien su conserver son héritage français, langue et amour de la patrie.

En criant «Vive le Québec libre», il a confirmé là la plus grande vérité qui se soit dite en territoire canadien depuis sa découverte par Jacques Cartier. Le Québec, sous le régime français, autant que sous la domination anglaise (à titre de cadeau de la France à l'Angleterre en 1763), a toujours joui de la plus grande liberté. Liberté individuelle. Liberté de parole et d'action. Liberté de religion et de recours à la justice. Etc.



Une prise de bec au pied de la statue du Général De Gaulle

La France, les États-Unis et bien d'autres pays ont raison d'envisager et de louer la grande et vraie liberté des Canadiens. Si on pense à leur service militaire obligatoire, jamais les jeunes gens de notre pays n'ont été enrégimentés sous un tel carcan sauf en temps de guerre. C'est ça une grande liberté, comme a su le crier le général De Gaulle. Il l'avait reconnue.

C'est bien dommage que des individus d'autres cultures n'y aient vu là qu'une insulte et un rejet de leurs origines et de leur existence. Ces mêmes individus sont pourtant accourus par deux fois au secours de la France pour les sortir du guépier allemand. Sans l'aide de ces braves, peu importe leur origine, le général De Gaulle aurait pu se retrouver bien avant ça, au sous-sol de Colombier-les-deux-églises. Il le reconnaissait et il n'aurait jamais voulu ignorer ses anciens alliés.

Quel grand dommage que fut cet abandon par la mère patrie, les vrais Canadiens français le déplorent toujours. Ce fut pour elle une bonne monnaie d'échange pour acheter la paix en Europe.

L'histoire est toujours là pour nous le rappeler. Personne ne peut le nier. L'histoire, c'est la propriété d'un peuple. C'est aussi sa vraie image. Ça raconte et ça confirme ses origines. C'est aussi sa marque indélébile que porte chaque individu et dont il ne pourra jamais se défaire. Il ne reste donc à chacun à l'honneur et surtout à ne jamais la renier, même si ça semblerait apporter des avantages hors de l'ordinaire.

Trop de gens par le passé, et surtout en ce monde moderne et exigeant, ont cru et croient encore aux mirages. Ces derniers ont contribué à perdre plus de monde qu'à en sauver. Les vendeurs de mirages et d'espoir sont toujours à l'oeuvre. Reste à chacun d'évaluer la marchandise.

Si on tend à courir après les mirages, serait-ce parce qu'on ne sait plus reconnaître et apprécier la réalité.

Roger Leblond

ADMINISTRATION		RÉDACTION		PUBLICITÉ		PRÉ-IMPRESION & PRODUCTION		COMPTABILITÉ		TIRAGE		
Raymond Tardif Président et éditeur	René Morin Vice-président Finances et administration	Jacques Pronovost Rédacteur en chef	Stéphane Lavallée Directeur de l'information Pierre Dubois Adjoint à la rédaction	François Fouquet Vice-directeur	Alain LeClerc Adjoint au directeur	Michel Poulin Adjoint au directeur et responsable de la promotion	René Béliveau Directeur	André Roberge Michel Doyon Adjoints au directeur	André Corriveau Contrôleur	Julienne Poulin Gérante du crédit	André Custeau Directeur	Serge Nadeau Adjoint au directeur

AUTOUR DU MONDE

La tension monte encore en Israël

Jerusalem (AP) - La tension s'est encore accrue hier entre Israéliens et Palestiniens après le coup de file effectué par les forces de sécurité de l'Etat hébreu dans les milieux islamistes de Cisjordanie afin de prévenir tout nouvel acte terroriste, après le double attentat-suicide de mercredi dernier, suivi d'un ultimatum du mouvement Hamas.

Dans le même temps, cinq membres du Hezbollah pro-iranien ont été tués par l'explosion d'une bombe placée par un commando israélien dans le sud du Liban, près de Nabatiyeh, à plusieurs kilomètres au nord de la «zone de sécurité» occupée par Israël. Selon la police libanaise, un «drone»-avion de reconnaissance sans pilote- israélien survolait la région quand l'engin a explosé. Il pourrait avoir déclenché électroniquement la bombe.

En Israël, l'armée et les forces de sécurité sont restées en état d'alerte maximale. Dans le cadre de ces mesures, consécutives à l'attentat sur le marché juif de Jérusalem, 29 nouveaux Palestiniens ont été appréhendés tôt hier par des militaires israéliens, portant à 145 le nombre de personnes arrêtées au cours des cinq derniers jours.

Outre les arrestations par dizaines dans les territoires, l'intensification des contrôles routiers et le renforcement des patrouilles dans les grandes villes, Israël a également imposé de fortes restrictions aux déplacements des habitants de Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Yasser Arafat s'est élevé contre cette accumulation de mesures, qu'il a qualifiée de «punition collective» destinée à «humilier le peuple palestinien». Taieb Abdoul Rahim, secrétaire du président de l'Autorité palestinienne, a pour sa part jugé que ce dispositif était «contre-productif» et «injuste», aucune élément ne permettant de prouver que les poseurs de bombes venaient des territoires palestiniens.

L'intransigeance du Premier ministre israélien n'a pas empêché l'activité diplomatique de se poursuivre tous azimuts pour tenter de remettre le processus de paix sur des rails.

Alors que la venue de l'émissaire américain Denis Ross en Israël et dans les territoires est attendue pour samedi soir, le représentant de l'Union européenne Miguel Moratinos a pu rencontrer MM. Nétanyahou et Arafat.

Pathfinder fête son premier mois sur Mars et va se reposer

Los Angeles (AP) - Après un mois passé sur Mars, c'est un peu l'heure du repos pour Pathfinder. La sonde a commencé hier à vivre sur un rythme un peu moins soutenu: elle passera désormais ses nuits martiennes en position de veille, afin d'économiser ses batteries.

«Les batteries se dégradent lentement depuis l'atterrissage», a expliqué le directeur de mission Richard Cook au Jet Propulsion Laboratory de la NASA à Pasadena (Californie).

La sonde a tout de même dépassé son espérance de vie initiale qui avait été fixée à 30 jours. Et le robot Sojourner a vécu bien plus longtemps que les sept jours prévus. M. Cook a ajouté qu'il était difficile de prédire combien de temps Pathfinder survivra.

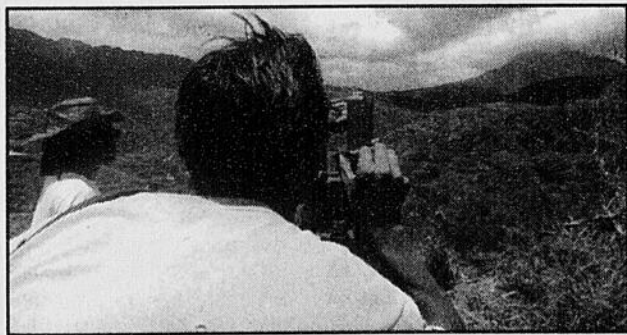
26 personnes égorgées en Algérie

Alger (AP) - Un groupe armé composé d'une quarantaine d'hommes a égorgé tôt hier 26 habitants d'Amroussa, petite localité de la préfecture de Blida située à 25km au sud d'Alger, a-t-on appris hier soir de source hospitalière.

Parmi les victimes figurent une dizaine de femmes et un bébé de trois mois. Selon les habitants, une quinzaine de personnes ont également été blessées, essentiellement par balle dans le dos alors qu'elles fuyaient. Les forces de sécurité sont intervenues un peu plus tard dans le hameau, mais les assaillants s'étaient déjà repliés, selon un habitant.

Les corps des victimes, enveloppés du drapeau algérien, ont été mis en terre dans l'après-midi.

Ce massacre n'a pas été revendiqué. Il se situe dans une zone de la plaine de la Mitidja où évolue habituellement un «émir» du Groupe islamique armé (GIA), Abderrahmane Abou Djamil, successeur présumé d'Antar zoubri. Principal chef du GIA, ce dernier aurait été tué il y a deux semaines lors d'un ratisage à l'ouest d'Alger. Depuis deux mois, plus de 600 personnes ont été tuées dans la plaine de la Mitidja. AP



Un scientifique britannique, Graham Ryan, observe de loin le volcan la Soufrière qui a de nouveau craché hier des roches, des jets de gaz et des cendres brûlantes sur l'île de Montserrat, dans les Antilles britanniques.

Nouvelle éruption du volcan de l'île de Montserrat

Salem, Montserrat (AP) - La Soufrière, volcan de l'île de Montserrat (Antilles britanniques), a de nouveau craché hier des roches, des jets de gaz et des cendres brûlantes qui ont détruit plusieurs maisons du village abandonné de Salem, non loin de Plymouth.

C'est la première fois que la région de Plymouth est touchée par les colères de la Soufrière. La ville, comme la moitié méridionale de l'île, a été évacuée à l'occasion d'une éruption en juillet 1995. Près de la moitié des 11 000 habitants de cette colonie britannique avaient dû partir.

Une éruption le 25 juin dernier avait provoqué la mort d'au moins dix personnes et fait neuf disparus, lorsque trois villages avaient été recouverts de roches et de cendres.

L'ONU invitée à se pencher sur le Québec

Montréal (PC)

Le vice-président du Mouvement souverainiste du Québec (MSQ), Gilles Rhéaume, a entrepris des démarches pour que le sous-comité sur le colonialisme de l'ONU se penche sur la question du Québec.

Le militant indépendantiste a pris cette décision à la suite de la parution, en juin, d'un article dans le quotidien Ottawa Citizen relatant les détails d'une réunion du conseil des ministres du gouvernement Trudeau, tenue en 1977, et au cours de laquelle on envisageait le recours à la for-

ce, à l'intervention militaire et à la partition du Québec afin de contrer le mouvement indépendantiste.

Dans la lettre qu'il a adressée aux Nations-Unies, M. Rhéaume souligne que, parmi les ministres qui se trouvaient présents à cette réunion et qui sont intervenus dans le débat sur la question québécoise, on retrouve Warren Allmand, actuellement président du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, et M. Roméo LeBlanc, présentement chef de l'Etat canadien et représentant de la Reine.

National

Adieux touchants au chanteur Johnny Farago

«Il donnait tout ce qu'il avait»

Montréal (PC)

C'est dans une église remplie à craquer qu'ont eu lieu hier les funérailles du chanteur Johnny Farago, décédé d'un infarctus la semaine dernière à l'âge de 53 ans. Plus de 1000 personnes se sont rassemblées pour la cérémonie qui s'est déroulée à l'église de La Visitation, à Montréal.

Avant la cérémonie funèbre, les personnes ayant pu pénétrer dans l'église se sont écartées en silence pour laisser passer le cortège. À la tête de ce dernier, la compagne du disparu, Danielle D'Arcy, s'est écroulée de douleur et n'a pu gagner sa place que soutenue par ses proches. Elle était suivie de personnalités du monde du spectacle, notamment Michèle Richard, Michel Louvain et René Simard. René Angelil, un ami de longue date qui s'est engagé à payer les funérailles, et Guy Cloutier, l'ancien gérant de Farago, ont aussi pris part à la cérémonie. Laconique dans sa tristesse, M. Cloutier a parlé du disparu comme d'«un homme extraordinaire, qui faisait une musique extraordinaire».

À la fin de la messe, un ami a souligné devant l'assistance l'authenticité et l'ardeur du disparu, comme devaient le faire plus tard des artistes et d'autres connaissances de Farago.

«Aussi passionné qu'à 15 ans»

«À 50 ans, il était aussi passion-



Le fils de Johnny Farago, Maxime, dirige le cortège du défunt vers l'église de La Visitation, à Montréal, où avait lieu la cérémonie des funérailles.

né de la musique qu'à 15 ans. Il donnait tout ce qu'il avait, qu'il y ait 25 ou 500 personnes dans la salle», s'est rappelé Marcel Lamontagne devant le cercueil jonché de fleurs.

La chanteuse Michèle Richard a abondé dans le même sens, soulignant au passage la difficulté du métier d'artiste. «C'est un travail qu'il faut faire jusqu'au bout, qu'il

aurait fait jusqu'à 102 ans s'il avait vécu, et ce même dans les mauvaises saisons.»

Plus explicite, Michel Louvain n'hésitait pas à soupçonner que la nervosité ait pu tuer Farago. «Ce n'était pas une période facile pour lui, et je pense que le stress a joué un rôle dans sa maladie. C'est un signe pour le monde des artistes, un signe qu'il faut mettre la péda-

la douce.» La foule comprenait aussi son lot habituel de curieux, dont plusieurs se réjouissaient de côtoyer des vedettes. Ceux-là seront sans doute comblés d'avoir pu toucher le cercueil, et même dérober quelques fleurs au corbillard.

M. Farago a été inhumé au cimetière Saint-Charles de Québec, sa ville natale.

REPRISE DE L'ENQUÊTE POITRAS



Après cinq semaines de relâche, les travaux de la commission Poitras sur la SQ ont repris hier par le témoignage de Gilles Falardeau, directeur général adjoint de la SQ et second coordonnateur de l'enquête interne.

Quel rôle ont joué les hauts gradés dans le «plantage de preuves»?

Rollande PARENT

Montréal (PC)

Les enquêteurs internes sur les irrégularités commises par des policiers de la Sûreté du Québec (SQ) lors de perquisitions menées chez des membres du clan Matticks avaient acquis la conviction que ceux-ci n'avaient pu se produire à l'insu du grand responsable des enquêtes criminelles André Dupré et du commandant de l'escouade du banditisme Michel Arcand.

C'est ce qu'a indiqué M. Gilles Falardeau, directeur général adjoint de la SQ et second coordonnateur de l'enquête interne, hier, lors de la reprise des travaux de la commission Poitras sur la SQ, après cinq semaines de relâche.

Cette hypothèse a fait l'objet de discussions entre lui et les enquêteurs Bernard Arseneault, Louis Boudreault et Hilaire Isabelle sans que ces derniers puissent lui fournir suffisamment de preuves pour établir ces soupçons, a signalé M. Falardeau.

L'enquêteur Arseneault a fait valoir à M. Falardeau que dans un dossier chaud comme celui du clan Matticks - la plus grosse saisie de stupéfiants de l'histoire de la SQ (26 tonnes de haschisch) -, les niveaux d'autorité étaient «applatis», et qu'il était certain que le directeur Dupré et le chef de service Arcand avaient été impliqués dans la supervision de l'opération et les irrégularités présumées commises par Lucien Landry, Pierre Duclos, Dany Fafard et Michel Patry, a rapporté M. Falardeau.

«Pour M. Arseneault, il était impensable que Landry et les autres aient agi de façon autonome. Les trois enquêteurs croyaient qu'Arcand et Dupré étaient dans la stratégie et la tactique du dossier, et peut-être également dans le «plantage de preuves», a dit M. Falardeau.

Document disparu

M. Falardeau a été ensuite interrogé sur la disparition d'un des éléments qui auraient pu aider à tirer

cette situation au clair, soit le registre des opérations des perquisitions et arrestations des membres du clan Matticks, le 25 mai 1994.

Ce document établit la chronologie de tous les gestes posés et interventions faites au moment de l'opération, par le plus humble policier jusqu'au plus haut niveau hiérarchique.

L'enquête interne a démontré que la version écrite avait été détruite une fois que celle-ci ait été copiée sur support informatique. À l'occasion d'un changement de logiciel, cette dernière version aurait disparu.

«Du jamais vu», a lancé M. Falardeau. «À la limite, ça peut se produire. Dans ce dossier, il s'agissait d'un élément nébuleux de plus», a-t-il dit.

Le dossier Matticks n'en manquait pas. Le procès pour importation de haschisch avait abruptement pris fin quand la juge Micheline Corbeil-Laramée en est arrivée à la conclusion que des policiers avaient ajouté des éléments incriminants à la preuve recueillie.

Quand M. Falardeau a hérité de la coordination de l'enquête interne visant à établir ce qui s'était passé, il était loin d'être content. «C'est le genre de dossier qu'un officier de la SQ souhaite ne jamais avoir de sa vie, un dossier amorcé quatre mois plus tôt, qui va très mal. Je ne l'ai pas pris de gaieté de coeur», a-t-il dit.

Il lui a semblé que le travail avait été mal amorcé et que les enquêteurs auraient dû examiner dans un premier temps toutes les perquisitions menées dans l'affaire Matticks qui leur semblaient nébuleuses.

Quand il a pris la relève, il a constaté que la difficulté majeure tenait au fait que les principaux policiers ayant agi dans ces perquisitions étaient déjà arrêtés et accusés, et qu'ils refuseraient de collaborer.

Le seul reproche qu'a formulé M. Falardeau à l'endroit des enquêteurs Boudreault, Arseneault et Isabelle est d'avoir traité les témoins comme des suspects en négligeant de prendre rendez-vous, pour faire jouer l'élément de surprise.

Mitsou jure qu'elle n'a pas fait faillite

Montréal (PC)

La chanteuse Mitsou n'a jamais fait faillite et n'est pas sur le point de déclarer faillite, affirme cette dernière en réponse à un article publié dans l'édition du Journal de Montréal de samedi.

Mitsou précise en outre qu'elle n'est pas actionnaire de la compagnie 9029-2343 Québec inc., propriétaire du Pizzédélic de Greenfield Park, mentionné dans la nouvelle.

La chanteuse dit n'avoir été associée à cette compagnie qu'à titre de porte-parole lors d'événements promotionnels.

Elle déclare enfin que le profit de la vente de son triplex n'a jamais servi à l'achat d'actions de la compagnie 9029-2343 Québec inc.

Le Journal de Montréal affirmait samedi que Mitsou avait acquis le restaurant il y a deux ans en s'alliant avec son gérant d'alors, Pierre Gendron, aux Associés Pierre Castonguay et aux franchiseurs Francis Dumais et François Nault.

Selon les partenaires de 1995, l'établissement de 300 places valait 600 000 \$ mais avait été acquis à moitié prix.

Le Journal ajoutait que Mitsou s'y rendait souvent accueillir la clientèle elle-même, mais l'endroit, hormis les posters de la chanteuse et des quelques menus ornés de la photo de celle-ci, ne portait guère l'empreinte de Mitsou.

Selon le quotidien montréalais, l'ouverture d'un restaurant Da Giovanni à proximité du Pizzédélic lui aura été fatale.

Le feu emporte deux enfants à St-Jérôme

Saint-Jérôme (PC)

Une fillette de trois ans et son frère de 18 mois ont péri brûlés dans l'incendie qui a ravagé l'appartement qu'ils occupaient avec leur père, vers 6h00, hier matin, à Saint-Jérôme, dans les Laurentides.

Selon l'enquête policière, un article de fumeur oublié sous le canapé du salon dans l'appartement des victimes serait la cause de l'incendie.

Le père des victimes, aidé d'un ami en visite, aurait apparemment tenté de sortir le canapé en flammes du logement en attendant l'arrivée des pompiers.

Le père et l'autre homme auraient ensuite tenté en vain de sauver les deux enfants, Anouka et Tristan Légaré-Guilbeault. Ils ont dû reculer devant l'intensité des flammes et ont souffert de brûlures aux mains. Un autre enfant âgé de trois ans et demi, le fils du visiteur, a échappé au brasier.

C'est le locataire de l'appartement du dessus qui a appelé les pompiers, après avoir été réveillé par son détecteur de fumée, peu après 6h00. La fumée et l'eau ont en outre endommagé chacun des six logements que compte l'immeuble.

Les pompiers ont sorti les deux corps peu après leur arrivée sur les lieux du sinistre.

CORRECTION

dans notre annonce du lundi 4 août 1997



METTEZ UN FREIN À VOS SOUCIS

69⁹⁹

À PARTIR DE

On aurait dû lire la promotion se termine le 30 août 1997

Nos excuses à notre clientèle.

1500 km à vélo pour rencontrer les Français

□ Une manière de voyager qui a été une véritable révélation pour le Sherbrookois Roch Choquette

Pierre TURGEON

Sherbrooke

Le vélo tient de plus en plus de place dans les loisirs et devient un mode de transport de plus en plus recherché par les vacanciers, au Québec ou en Europe.

Le Sherbrookois Roch Choquette a fait une véritable découverte lorsqu'il s'est servi de son vélo pour aller rencontrer et découvrir les Français dans un périple en solitaire d'une trentaine de jours où il a pédalé pendant près de 1500 kilomètres et multiplié les rencontres intéressantes.

Jeune retraité de l'Université de Sherbrooke, Roch Choquette visait plusieurs objectifs lorsqu'il a pris la décision de traverser l'Atlantique avec son vélo. «J'avais le goût de reprendre la forme, je voulais faire des aquarelles, rencontrer les Français et découvrir la campagne française. Mon parcours a été dessiné en fonction de la diversité des paysages agricoles tout en évitant les villes de plus de 100 000 habitants», raconte celui qui est rentré depuis près de trois mois, mais qui travaille encore à mettre de l'ordre dans ses souvenirs et à reprendre contact avec plusieurs personnes à qui il avait promis d'écrire.

Si l'un de ses objectifs était de découvrir les Français: «pas seulement les juger, mais les sentir dans leur milieu», il avait aussi choisi de voyager seul: «Pour me mettre en contact avec moi-même et avec les vraies valeurs.»

Peu de bagages

Il est parti avec le minimum de bagages, tout juste de quoi remplir deux sacoches de vélo et un sac de guidon en plus d'un bivouac et d'un petit matelas de sol pour reposer ses vieux os. «Si c'était à refaire, j'en amènerais encore moins. Je laisserais probablement tomber l'équipement de camping.» Deux fois seulement en 30 jours, il a couché dehors. Il a toujours trouvé de petites auberges pas dispendieuses ou des gîtes du passant.

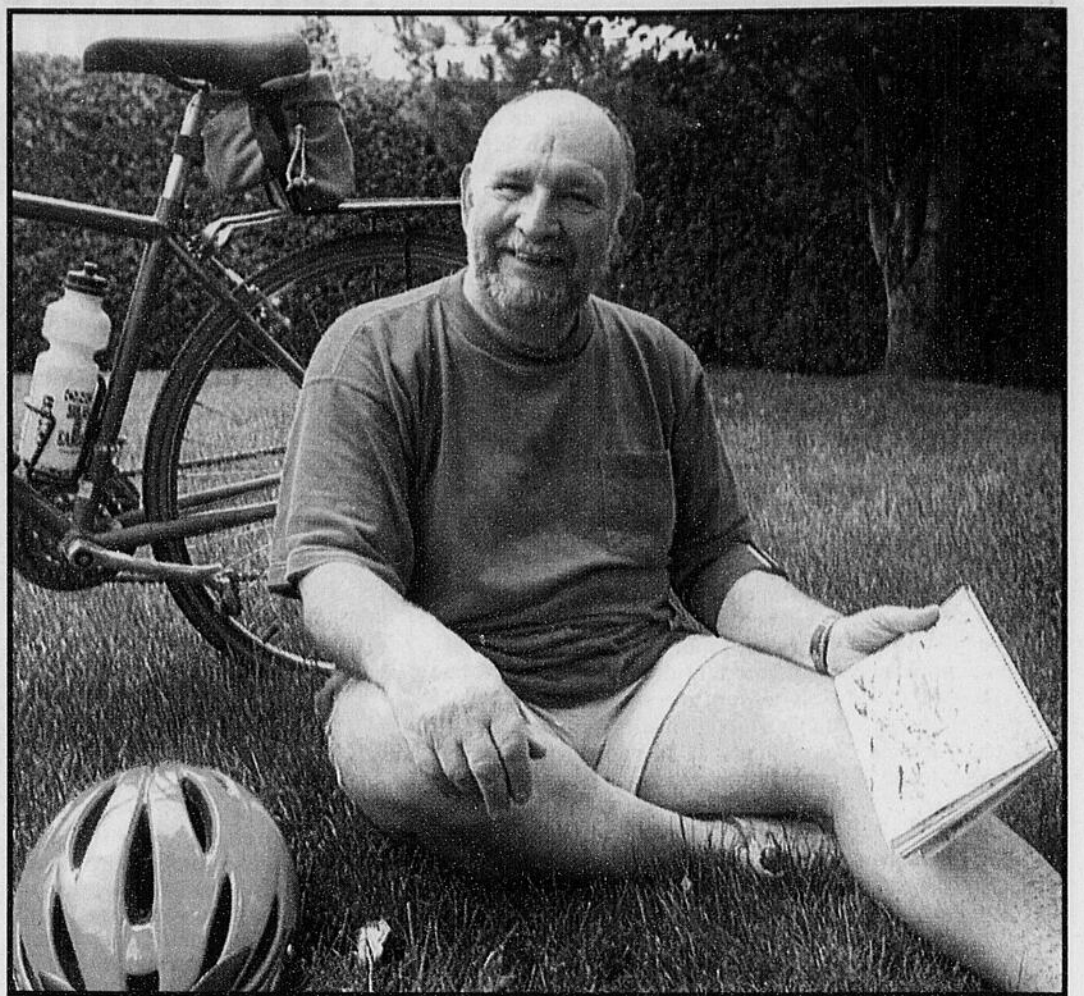
En débarquant de l'avion, un train de banlieue l'a amené directement de l'aéroport au sud de Versailles. Ce qui lui a permis d'éviter de jouer dans la circulation parisienne. À partir de là, Roch Choquette a traversé successivement la Beauce, les pays de Loire et du Cher, la Sologne, le Sancerrois, la Bourgogne, le Morvan, le Pied-Mont du Massif central et il a parcouru la vallée de la Dordogne jusqu'à Bordeaux où se terminait son périple.

«Les Français, je les ai sentis, tellement que j'ai fini par prendre l'accent. J'ai été heureux de partager leurs plaisirs de la table (souvent dans les petits bistros de quartier) et surtout heureux de partager leur façon de vivre et leur quotidien.»

Roch Choquette pédalait trois heures le matin et tout autant l'après-midi après s'être offert une pause d'une heure et demie environ. Souvent il profitait de cet arrêt pour dessiner des esquisses de paysages qui pourront inspirer de prochaines aquarelles. «Après 10 jours, pédaler n'était plus un problème. Le vélo ça énergise.» Mais il s'était aussi bien préparé tant physiquement que mécaniquement (!). Il avait pris soin de tout apprendre sur la mécanique d'un vélo, de démonter et de remonter ce qui allait devenir son seul moyen de locomotion.

La montagne

Parmi toutes ses découvertes et ses rencontres, Roch Choquette a goûté à la montagne dans le Massif central. Il a réalisé que c'est possible de monter pendant trois ou quatre heures à condition d'être patient. Il a aussi descendu la montagne: «deux heures sans donner un seul coup de pédale...» Il y a goûté suffisamment pour vouloir y retourner, ce qui pourrait être l'objet d'un prochain voyage dans les Hautes-Pyrénées, par exemple. Ou encore, succombera-t-il à la tentation de se rendre pédaler dans le nord de l'Angleterre. Chose certaine, cette façon de voyager a été une véritable révélation. «J'aurais de la difficulté à voyager autrement, confie-t-il. Puisque tout est ramené à sa plus simple expression.»



Roch Choquette est parti avec le minimum de bagages, tout juste de quoi remplir deux sacoches de vélo et un sac de guidon en plus d'un bivouac et d'un petit matelas de sol.



Le solde légendaire Jeep/Eagle



Les meilleures offres de l'année sur tous les véhicules Jeep et Eagle sont en vigueur dès maintenant chez votre concessionnaire Jeep/Eagle.



Jeep Grand Cherokee Laredo 4X4 1997

Ensemble 26E + GEG : • Moteur 6 cylindres de 4 litres • Transmission automatique à 4 rapports • Freins à disque et antiblocage aux 4 roues • Selec-Trac ou Quadra-Trac, au choix du client • Roues sport en fonte d'aluminium • Climatiseur et glaces teintées foncées • Régulateur de vitesse • Volant inclinable gainé de cuir • Radio-cassette AM/FM stéréo • Lève-glace et verrouillage électriques avec télécommande

Pas de dépôt de sécurité.

349\$*
par mois

Location, terme de 30 mois.
Comptant initial de 3 995 \$.

FRAIS DE TRANSPORT COMPRIS

ASSOCIATION PUBLICITAIRE DES CONCESSIONNAIRES JEEP/EAGLE



VOTRE CONCESSIONNAIRE **Jeep | Eagle** QUELQU'UN DE FIABLE

* Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Location, terme de 30 mois. Comptant initial ou échange équivalent. Le premier versement sera exigé. Taxe sur le climatiseur incluse. Immatriculation, taxes et assurances en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 51 000 km, au taux de 9¢ le km. Offre d'une durée limitée, chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut louer ou vendre à un prix moindre. Jusqu'à épuisement des stocks.

80383

FAITS DIVERS

Un chapeau de 600 \$... sur la tête

Sherbrooke (psj) - Après avoir subtilisé un fauteuil de 600 \$ au magasin de meubles Gilles Boisvert, 231 rue King Ouest, à une pente du centre-ville, un individu a tout bonnement filé sans passer par le comptoir de la caisse.

Des témoins qui l'avaient vu ont suivi l'homme qui se servait du fauteuil comme parasol. Il déambulait tout bonnement sur le trottoir pour finalement emprunter la rue Alexandre.

Ayant constaté qu'on l'avait repéré, il a abandonné le fauteuil pour aller se réfugier dans un pub, situé près de là.

Se sentant sans doute à l'abri de toute intrusion, il a vu les policiers venir le cueillir.

Âgé de 39 ans, de Sherbrooke, l'individu est déjà connu des policiers, a devant la Cour des causes pendantes pour vol à l'étalage et il se trouve présentement en période de probation.

Il sera accusé de vol simple mais c'est par voie de sommation que les procédures seront enclenchées.

Tamponnage de six véhicules

Sherbrooke - Un court moment d'émoi a flotté sur le pont Saint-François (Terrill), quelques minutes avant 14 h, hier, quand six véhicules se sont tamponnés.

Après le moment de surprise, on a constaté qu'un des impliqués a fui sans demander son reste (on peut douter de la validité des papiers ou de l'état de conduire de l'automobiliste...) et que trois des véhicules n'affichaient aucun dommage. Au sujet des deux autres véhicules, on a rédigé un rapport d'accident.

L'accident n'a fait aucun blessé et la circulation sur le pont a retrouvé sa fluidité en quelques minutes.

Deux autres conducteurs ivres

Sherbrooke - La dernière nuit de la fin de semaine, soit celle de dimanche à hier, s'est terminée sur la même note que le début du week-end avec deux arrestations pour capacité affaiblie au volant.

En l'espace de 25 minutes, soit à 1 h 10 et à 1 h 35, hier, les patrouilleurs municipaux ont intercepté deux automobilistes, l'un rue Wellington Sud et l'autre, secteur King et Farwell, à Sherbrooke.

À 1 h 35, un conducteur, âgé de 22 ans, de Sherbrooke, a raté son virage intersection King et Wellington Sud pour venir donner contre la terrasse du Café Bla-Bla.

Des signes trop évidents d'ivresse lui ont valu une visite au 400 rue Marquette où il a laissé deux échantillons éloquentes de 210 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang.

Une vingtaine de minutes plus tôt, rue King Ouest, les policiers ont croisé un véhicule qui filait à vive allure. Ils ont fait demi-tour et ils ont dû filer jusqu'à 100 kilomètres-heure, tous gyrophares allumés, pour finalement intercepter, rues King et Farwell, l'automobiliste, une femme, âgée de 43 ans, de Sherbrooke.

Certains symptômes d'une consommation d'alcool récente ont commandé une vérification à l'alcootest qui a livré un kilogramme par milligramme d'alcool... à savoir 100 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang.

Le rapport sera soumis au procureur.